

Engagement de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance pour les Sauveteurs en mer



La Fédération des Industries Nautiques, membre fondateur de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, souscrit pleinement à cet engagement et mobilisera les moyens à sa disposition pour agir en ce sens.

Le modèle français du sauvetage en mer repose sur le principe de solidarité des gens de mer.

Cette solidarité remarquable se manifeste au quotidien et permet à la SNSM, acteur principal, d'assurer aux côtés de services de l'Etat, des professionnels de la mer et des plaisanciers, le sauvetage de vies humaines dans des conditions unanimement saluées.

Se pose depuis longtemps la question lancinante de son financement, qui pour majeure qu'elle soit, ne saurait bien évidemment occulter l'essentiel : la sauvegarde d'une philosophie unique, fondée sur le concours de milliers de bénévoles et la relation particulière qu'ils entretiennent avec l'ensemble des usagers de la mer.

La SNSM fait partie de notre patrimoine maritime culturel dont l'un des fleurons est très certainement le rôle primordial qu'y occupent les sauveteurs en mer. Engagement, solidarité, professionnalisme et abnégation constituent les valeurs cardinales de leur mobilisation auprès des pratiquants et des professionnels du nautisme. Le respect que nous leur portons est unanime et indéfectible.

Le sauvetage en mer est une mission de l'État. C'est un fait. Elle relève d'une obligation internationale, en vertu de plusieurs conventions sur la recherche et le sauvetage en mer édictées sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI). Seule société de sauvetage agréée par l'État, la SNSM bénéficie d'une quasi-délégation de service public et est ainsi logiquement reconnue d'utilité publique. Il est donc tout à fait naturel que l'Etat, voire les collectivités publiques, y contribuent directement. Et ce, d'autant comme le soulignait aux



[Visualiser l'article](#)

termes de son rapport au Premier ministre la députée Chantal Guittet, que « *ce dispositif est particulièrement intéressant pour l'État qui, sans la SNSM, devrait abonder le budget annuel du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) dédié à l'action du sauvetage en mer d'environ 40 millions d'euros, hors reprise du capital de la société* » .

La question se pose donc de mobiliser des moyens de financement au bénéfice de la SNSM sans que le concours naturel de l'Etat ne prenne la forme, notamment d'une fiscalité affectée, qui risquerait, à terme, de nuire à l'essence même de l'engagement, de transformer en profondeur l'association, sa culture de la générosité, d'éloigner les donateurs privés et d'en modifier radicalement le modèle.

Cela, la communauté nautique s'y refuse et appelle de ses vœux à mettre en place deux garde-fous.

D'une part, le recours à l'argent public ne devrait pas, excéder 25% de la totalité du budget de l'association. Sinon, cela l'exposerait à une requalification d'opérateur de l'Etat ce qui aurait un impact significatif et irrémédiable sur la philosophie de cette grande association. D'autre part, il convient de disposer d'une vision claire et stabilisée du budget de l'association permettant, par exemple de pouvoir éviter de répondre au pic d'investissement actuel afin de renouveler sur une courte période une part importante de la flotte.

En complément, nous saluons le travail de la mission d'information sénatoriale sur le sauvetage en mer qui présente 30 propositions touchant aussi bien au financement de la structure que sa gestion interne et la répartition des rôles de l'ensemble des acteurs publics comme privés abordant l'ensemble des questions sans détours.

A titre d'exemple, la couverture assurancielle des plaisanciers et pratiquants de loisirs nautiques est posée. Elle touche au principe de responsabilité individuelle de chaque pratiquant. Cette approche mérite que notre communauté s'en empare avec justesse et sans tabou.

Nous accueillons aussi avec intérêt la proposition d'associer au plus près l'ensemble des usagers de la mer à la vie locale de la SNSM pour renforcer l'esprit de solidarité de nos membres et développer le don. Notre objectif est de mieux soutenir, par tous moyens appropriés et à chaque fois que nous en avons la possibilité, les bénévoles de la SNSM qui sont au coeur de son dispositif.

Parce que la sécurité en mer est l'affaire de tous, nous soutenons aussi des mesures telles que l'affichage des numéros d'urgence dans les bateaux de plaisance ou celle qui consiste à renforcer les liens de la SNSM avec l'écosystème des lycées maritimes pour sensibiliser les jeunes générations et valoriser le sauvetage en mer. Ces propositions de bon sens doivent aller plus loin et être étendues à tous les cercles de pratiques et ce, dès le plus jeune âge.

En conclusion, si les liens qui unissent nos membres aux bénévoles de la SNSM sont déjà nombreux, nous souhaitons que ces actions soient renforcées, amplifiées et rationalisées pour contribuer à un développement significatif des ressources des Sauveteurs en mer issues de la générosité du public et des entreprises mécènes. Nous demandons au gouvernement de pérenniser le modèle économique, en mettant en place une programmation financière transparente et de soutenir toute action pour que soit mieux reconnue la mission accomplie par la SNSM, ses équipes salariées et les 8.500 bénévoles qui, dans l'anonymat des stations, répondent au quotidien et toute l'année à la première alerte.

Yves Lyon-Caen, président de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance



[Visualiser l'article](#)

Rappel : La Confédération du Nautisme et de la Plaisance, porte la voix de la communauté nautique dans toutes ses composantes. Elle réunit les quatre grandes familles du nautisme : fédérations sportives et organismes assimilés, fédérations et associations d'usagers de la mer, ports de plaisance, industries et services nautiques. A travers ses membres, elle représente 5000 entreprises employant 43 000 salariés et 570 ports de plaisance, 1 100 clubs dont un réseau de près de 500 Ecoles Françaises de Voile, 11 millions de pratiquants, dont 4 millions sont des plaisanciers réguliers.

Ses membres :

*Association Française pour la promotion de la plaisance et de toutes les pêches en mer (AF3P),
Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique (APPA),
Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB),
Fédération de chasse sous-marine passion (FCSMP),
Fédération des Industries Nautiques (FIN),
Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK),
Fédération Française Motonautique (FFM),
Fédération Française de Surf (FFS),
Fédération Française de Voile (FFVoile),
Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM),
Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP),
FNPAM (Fédération Nationale des Associations de Plaisanciers de l'Atlantique et de la Méditerranée),
Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (FNPP),
Groupement des Equipages Professionnels du Yachting (GEPY),
Les Glénans,
Nautisme en Bretagne (NEB),
Riviera Yachting Network (RYN),
UCPA,
Yacht Club de France (YCF),
Clubs alliés du Yacht Club de France.*